



Phyt'Eaux Cités



Un programme
unique en France pour prévenir
les pollutions par les produits
phytosanitaires dans
les collectivités



SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE

SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



2007-2016 /

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

103 COLLECTIVITÉS
ENGAGÉES

pour la suppression des produits
phytosanitaires

-40%

DE CONTAMINATION
DES COURS D'EAU

par les produits phytosanitaires
sur l'ensemble du territoire du
programme

**UNE BAISSSE IMPORTANTE
DE L'UTILISATION DE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

dans les communes engagées :
8 kg/an en 2016 vs. 38 kg en 2007

34% DE COLLECTIVITÉS
EN « ZÉRO PHYTO »

en 2015 vs. 11% en 2012



LES CHIFFRES CLÉS

2007 LANCEMENT
DU PROGRAMME

à l'initiative du SEDIF

110 COMMUNES
PARTICIPANTES

31 COLLECTIVITÉS
EN « ZÉRO PHYTO »

2,2 MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT

prévus entre 2007 et 2016

103 COLLECTIVITÉS
ENGAGÉES

depuis 2007

103 AUDITS MENÉS

au sein des collectivités depuis 2007

174 FORMATIONS
DISPENSÉES

à plus de 700 participants depuis
le début du programme

100 COLLECTIVITÉS

bénéficiant d'un plan de gestion
depuis 2007

Fournir une eau de qualité irréprochable aux consommateurs est au cœur de la mission des services publics d'eau potable.

Le SEDIF plus grand service public d'eau en France, assure au quotidien l'alimentation en eau potable de 150 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, soit 4,5 millions d'usagers. Sur son territoire, la qualité de l'eau est attestée par des centaines de milliers d'analyses réalisées tout au long du parcours de l'eau, depuis sa production jusqu'au robinet du consommateur.

Soucieux de préserver l'environnement et la ressource, lutter contre une qualité dégradée de l'eau et limiter le recours à des traitements curatifs polluants et onéreux, nous avons lancé, dès 2007, Phyt'Eaux Cités, un ambitieux programme de prévention des pollutions par les produits phytosanitaires sur les bassins de la Seine, l'Orge et l'Yvette. Cet objectif a été fixé au 1er janvier 2017 par la Loi Labbé du 6 février 2014.

Initié il y a presque 10 ans, l'action Phyt'Eaux Cités est marquée par des résultats significatifs qui viennent saluer l'implication des 110 communes participantes et des 11 partenaires publics privés engagés, comme l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le programme Phyt'Eaux Cités est également un exemple remarquable de développement durable local qui met en application le concept « penser globalement pour agir localement ». Reconnu par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, il a été intégré au label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

Aujourd'hui, le SEDIF, qui a donné les clés à l'ensemble des acteurs du programme durant ces neuf dernières années, afin de poursuivre les actions mises en place, reste impliqué en tant que partenaire technique et financier. Ainsi, nous laissons aux syndicats de rivière qui se trouvent sur le territoire de Phyt'Eaux Cités l'opportunité de poursuivre le programme à travers des opérations similaires.



André Santini,

Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
Ancien ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



SOMMAIRE

PARTIE 1 / PAGE 6

UN PROGRAMME AMBITIEUX DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE

- A. Un programme pionnier et fédérateur au sein des collectivités
- B. L'engagement Phyt'Eaux Cités

PARTIE 2 / PAGE 10

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS DEPUIS 2007

- A. Une première phase aux résultats encourageants (2007-2011)
- B. Une seconde phase et un objectif « Zéro phyto » généralisé (2012-2016)
- C. Vers une troisième phase ?

PARTIE 3 / PAGE 14

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

ANNEXES / PAGE 15

CARTE DES COMMUNES PARTICIPANTES

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

UN PROGRAMME AMBITIEUX DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE

A. UN PROGRAMME PIONNIER ET FÉDÉRATEUR AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

Lancé en janvier 2007 à l'initiative du SEDIF, Phyt'Eaux Cités est **un programme de prévention et de sensibilisation qui vise à réduire l'emploi des produits phytosanitaires** sur un territoire de 110 communes dans le bassin de la Seine, en amont de Paris. Ce programme est destiné aux services voirie, sport et espaces verts de l'ensemble des communes participantes, représentant **1,2 million d'habitants**.

Un territoire d'action stratégique

Dans cette partie du territoire, la Seine est fortement sollicitée pour la production d'eau potable afin d'alimenter la région parisienne et ses 11 millions d'habitants. **6 stations y produisent chaque jour 840 000 m³ d'eau potable alimentant 4,8 millions d'habitants**. La ressource sur ce territoire est, de fait, particulièrement sensible aux pollutions de toute nature, notamment celles des produits phytosanitaires d'origine agricole mais aussi urbaine.

Conscient de ce risque, le SEDIF, dont le cœur de métier est la production et la distribution d'une eau d'une qualité irréprochable à ses usagers, s'est très tôt engagé dans des actions visant à limiter l'emploi des produits phytosanitaires par les utilisateurs urbains sur un territoire couvrant les bassins versants de la Seine, de l'Orge et de l'Yvette.

Une action exemplaire de développement durable local

Phyt'Eaux Cités est un programme pionnier et fédérateur : il se structure autour de 11 partenaires publics et privés et démontre la capacité des acteurs de l'eau franciliens à s'unir et dépasser **leur propre territoire sur des sujets essentiels et stratégiques** comme la protection de la ressource.

Le territoire couvert par ce programme est suffisamment vaste pour améliorer localement la qualité de l'eau. L'action Phyt'Eaux Cités permet ainsi de mettre en application au quotidien le concept de « penser globalement pour agir localement », et souligne l'engagement et la détermination des collectivités mobilisées.

La mise en place des actions recommandées localement est assurée par le bureau d'étude Asconit Consultants. Le financement est assuré par le SEDIF (porteur de projet et maître d'ouvrage) et ses partenaires.

LES 11 PARTENAIRES PHYT'EAUX CITÉS

3 ACTEURS INSTITUTIONNELS :



4 PRODUCTEURS D'EAU POTABLE :



4 SYNDICATS DE RIVIÈRES, RELAIS TERRITORIAUX :



SYNDICAT DE L'ORGE



Syndicat mixte
du Bassin Supérieur de l'Orge



de la Région d'Angervilliers

B. L'ENGAGEMENT PHYT'EAUX CITÉS

Par cette initiative et ses succès, le SEDIF souligne l'importance de préserver la ressource, fédère les acteurs de l'eau et les collectivités, et sensibilise les élus et les populations à la préservation de l'environnement et des cours d'eau.

A travers le programme Phyt'Eaux Cités, le SEDIF et ses partenaires s'engagent à :

- Protéger la santé des applicateurs et des usagers : poser la réduction, voire l'élimination des produits phytosanitaires comme une question de santé publique pour protéger les agents en charge du traitement des espaces verts ainsi que les habitants et animaux qui les fréquentent ;
- Valoriser le métier des agents d'entretien des espaces publics : modifier les pratiques de manière pédagogique pour permettre aux agents techniques

de retrouver le sens de leur métier et devenir des acteurs de la protection de l'environnement dans leur quotidien ;

- Passer du curatif au préventif pour l'eau et l'environnement : trouver le moyen de protéger et d'entretenir les espaces verts sans avoir recours à des produits dangereux pour la ressource et l'environnement ;
- Être toujours plus éco-exigeants : mettre en place des éco-conditionnalités aux aides allouées aux collectivités pour s'assurer du bon usage des fonds.



Un dispositif de communication renforcé à destination des habitants

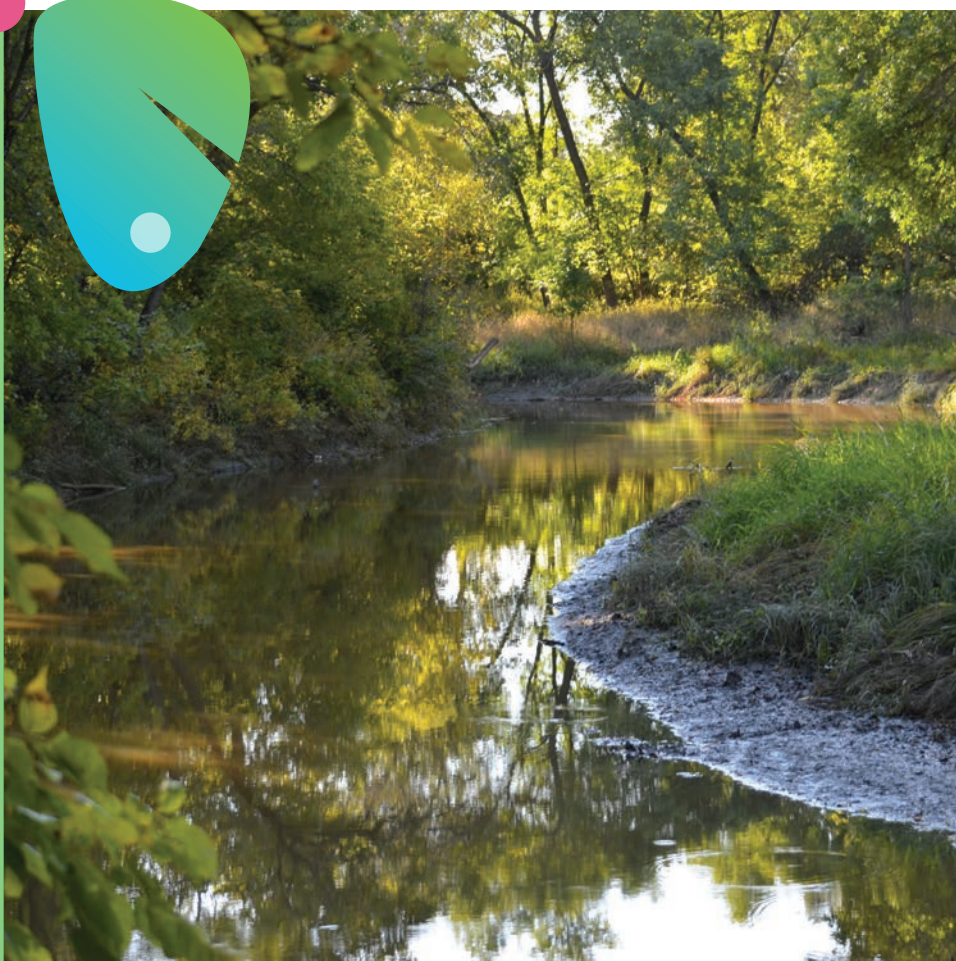
Afin de sensibiliser le grand public et de faciliter son implication, des outils de communication sont proposés aux collectivités :

- Des panneaux d'information : à date, 210 panneaux « Cet espace est entretenu » ont été placés sur des sites entretenus et permettent aux habitants d'être informés et sensibilisés à la végétation spontanée en ville.
- Des panneaux d'entrée de ville, afin d'afficher les Trèfles obtenus par la commune.



LES TRÈFLES PHYT'EAUX CITÉS, pour récompenser l'engagement des communes exemplaires

Les Trèfles Phyt'Eaux Cités, créés en 2007, récompensent l'engagement des communes membres du programme dans la lutte contre les pesticides, en faveur de la santé et de l'environnement. En juin 2014, 77 communes se sont vues attribuer par le SEDIF et ses partenaires, le Trèfle Phyt'Eaux Cités. Parmi elles, 17 communes ont obtenu la certification « Zéro phyto » en 2014 (sur les pratiques 2013), soit +22% par rapport à 2013 (sur les pratiques 2012). En 2016, elles seront 91 collectivités à recevoir un Trèfle Phyt'Eaux Cités dont 31 avec la mention « Zéro phyto ».



DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS DEPUIS 2007

A. UNE PREMIÈRE PHASE AUX RÉSULTATS ENCOURAGEANTS (2007-2011)

Une première étape du programme s'est déroulée sur 4 ans, de 2007 à 2011, pour un investissement total d'un million d'euros. Elle a permis aux communes participantes d'obtenir très rapidement des résultats concrets :

- 65 communes engagées ont divisé par 5 leur consommation de produits phytosanitaires quatre ans et demi après le lancement de Phyt'Eaux Cités, engendrant ainsi une nette amélioration de la qualité de la ressource eau de l'Orge et de l'Yvette,
- 8 collectivités ont totalement arrêté l'usage des produits phytosanitaires et 36 partiellement sur les espaces verts et voiries principalement et sur les cimetières et terrains de sports secondairement,
- Ces efforts sont corrélés à une réduction par trois de la pollution de l'Orge en aval de ce territoire depuis le lancement du programme.

La comparaison des quantités de substances actives utilisées sur le territoire du programme entre 2007 et 2011 montre une réduction importante des quantités de produits appliquées, de 4 600 kg à 2 200 kg soit -52% !

Ces progrès significatifs sur tout le territoire sont majorés lorsqu'ils sont observés uniquement sur les collectivités ayant adhéré au programme et entre les différents suivis mis en place. Ces suivis sont réalisés une fois par an et se concrétisent par une rencontre organisée entre tous les applicateurs et un conseiller spécialisé.

Ainsi, la comparaison des collectivités ayant bénéficié d'un audit pendant les quatre premières années du programme (soit 63 collectivités) et de 1 à 3 audits suivis (soit 49 collectivités) montre qu'elles ont :

- Largement augmenté le respect de la réglementation et les bonnes pratiques en passant de 44% à 81%. Les principaux progrès sont réalisés sur les équipements de protection des applicateurs et dans le stockage de produits phytosanitaires usagés,
- Divisé par 5 (de 59 à 11kg) leur consommation de substances actives phytosanitaires,
- Divisé par 7 (de 38 à 5%) la part de surfaces entretenues chimiquement.

Les résultats obtenus sur ce territoire durant les 4 premières années du programme ont également des effets positifs en aval. Les actions menées ont contribué fortement à réduire l'exposition des usines, situées en aval sur la Seine, aux risques liés aux fortes concentrations de pesticides dans la ressource. Ils montrent également que la baisse de la contamination des eaux de l'Orge aval et de l'Yvette par les pesticides est très significative sur cette période : les concentrations cumulées des pesticides analysés sont divisées par 2 et la quantité de produits phytosanitaires qui transite (flux) est divisée par 3.

L'objectif « Zéro phyto »

Grâce à son action et l'implication des communes engagées et de ses partenaires, Phyt'Eaux Cités permet aux collectivités de diminuer significativement l'utilisation de produits phytosanitaires pour atteindre, à terme, le « Zéro phyto ». Cette volonté s'inscrit directement dans l'actualité et l'appel du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie à ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017. Elle souligne également la volonté des acteurs du programme, dont le SEDIF est chef de file, à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement pour le bien-être des populations.

Conscient que cet objectif ne peut être atteint et durable que s'il est mené dans le cadre d'une réflexion globale sur l'usage des espaces publics, sur les moyens de la collectivité et les attentes des usagers à long terme, le SEDIF a poursuivi son action à travers une seconde phase du programme Phyt'Eaux Cités qui s'étend de 2012 à 2016 et concerne un territoire élargi à 110 communes.



B. UNE SECONDE PHASE ET UN OBJECTIF « ZÉRO PHYTO » GÉNÉRALISÉ (2012-2016)

En 2010, 87% des collectivités ayant participé à la première phase du programme affichaient leur volonté de limiter, voire d'arrêter complètement, l'utilisation de produits phytosanitaires sur leur territoire. Grâce aux actions menées, les collectivités ont appliqué de nouvelles techniques alternatives au désherbage chimique, et parfois allégé leur entretien en laissant place à la végétation spontanée.

Face aux succès rencontrés, le SEDIF et l'ensemble de ses partenaires ont décidé de poursuivre le programme avec comme objectif, pour toutes les collectivités participantes, d'aller vers le « Zéro phyto ».

Le montant du programme de cette deuxième phase est estimé à 1,2 millions d'euros, soit plus de 200 000 euros par rapport aux quatre premières années du programme, avec une participation des financeurs publics à hauteur de 80%.

Un périmètre étendu

L'action de la seconde phase porte aujourd'hui sur un total de 110 communes et 10 communautés de communes, majoritairement de l'Essonne, situées dans les bassins versants de l'Yvette, de l'Orge et de la Seine du Coudray-Montceaux à Ivry-sur-Seine. Par rapport à la première phase, 37 communes de plus sont engagées, témoignant de l'implication des pouvoirs publics et de leur volonté de préserver l'environnement et les populations tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé portant sur le conseil et la mise en place des actions recommandées.



Une action ciblée et un accompagnement qui s'inscrit dans la durée

Les collectivités participantes sont accompagnées gratuitement pour réduire leur consommation de produits phytosanitaires.

Pour les nouvelles communes adhérentes, l'action Phyt'Eaux Cités propose :

- Un audit de leurs pratiques phytosanitaires,
- Une formation des équipes terrain
- Un plan de gestion différenciée de leurs espaces

Pour celles déjà adhérentes en 2007, et qui se réengagent, il s'agit de poursuivre l'accompagnement en continuant le suivi annuel des actions engagées avec une analyse des résultats obtenus et des recommandations pour la suite. Des formations de mise à jour des connaissances sont également proposées. Toutes les communes engagées bénéficient de journées d'échanges autour de leurs expériences.

Lorsque certaines communes délèguent l'entretien de leurs espaces publics, Phyt'Eaux Cités leur apporte un conseil sur l'intégration des clauses environnementales au cahier des charges qui les lie à leur prestataire.

La nouvelle phase de Phyt'Eaux Cités permet également de renforcer le dispositif de communication et de sensibilisation mis à disposition des collectivités et des habitants.

Un accompagnement gratuit des collectivités et un suivi de la qualité de l'eau sur 8 stations

Les actions proposées aux collectivités depuis 2012 sont totalement gratuites. En contrepartie, ces communes doivent s'engager à atteindre l'objectif d'un entretien avec « Zéro phytosanitaire ».

Ces actions sont accompagnées de campagnes d'analyse de la qualité de l'eau depuis le lancement du programme qui sont étendues aux nouvelles communes participantes et comprennent une analyse des produits phytosanitaires susceptibles d'être présents dans la ressource. Depuis 2012, elles sont réalisées mensuellement ou bimensuellement sur 8 stations, en aval et en amont de chaque bassin (Orge et Yvette).



Des résultats positifs

Quatre ans après le lancement de la seconde phase de Phyt'Eaux Cités, les résultats sont positifs. L'efficacité du programme a été facilitée par la mobilisation et le relais des syndicats de rivière sur leur territoire respectif, ainsi que par la mobilisation des équipes concernées dans chacune des communes participantes aux différentes manifestations organisées par le SEDIF et ses partenaires.

Sur la seconde phase, une baisse significative de la contamination des eaux de l'Orge et de l'Yvette par les pesticides a été observée. Cette dernière est de -30 à -40% pour les stations en aval, et les stations en amont sont, quant à elles, stabilisées. Par ailleurs les pics de pollutions dépassant les normes ont disparu depuis plusieurs années.

En 2015 également, la dimension précurseur du programme a été saluée. Le programme Phyt'Eaux Cités a été intégré au label national « Terre Saine, communes sans pesticides », porté par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Ce label a été créé pour dépasser les objectifs fixés par la loi Labbé et vise à encourager, accompagner et valoriser l'action des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, ainsi que toutes les démarches de réduction d'usage. Cette obtention et l'entrée en vigueur de la loi Labbé, en janvier 2017, vient conforter l'engagement du SEDIF et de ses partenaires dans l'accompagnement des collectivités vers le « Zéro phyto ».

C. VERS UNE TROISIÈME PHASE ?

Après les deux premières phases du programme, et au vu des succès de ces 9 années d'opérations, le SEDIF souhaite que l'élan créé par l'action Phyt'Eaux Cités se poursuive. Pour cela, il appelle les différents syndicats de rivière, présents sur le territoire de Phyt'Eaux Cités, à reprendre, à leur compte, le pilotage d'une opération

similaire. Le SEDIF reste toujours présent, mais en tant que partenaire technique et financier, ce qui lui permet de poursuivre son implication, tout en donnant aux syndicats de rivière une place plus marquée dans le dispositif.

- PARTIE 3 -

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

La France : le premier consommateur de pesticides en Europe

La France est le 3^{ème} consommateur mondial de pesticides et le premier en Europe. Cette consommation génère une pollution de l'eau qui touche toutes les rivières d'Île-de-France.

Une situation alarmante au niveau national...

- 39% des eaux de surfaces (rivières, lacs...) et 21% des eaux souterraines (nappes phréatiques, rivières souterraines...) ont des teneurs en pesticides nécessitant des traitements spécifiques et coûteux pour la production d'eau potable.
- 62% des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique et 69% ne sont pas en bon état chimique, ainsi que 77% des masses d'eau souterraines.

CETTE POLLUTION A UN IMPACT SUR :

- la biodiversité des écosystèmes
- la santé humaine
- l'accès à l'eau potable

... et local

L'Île-de-France - marquée par une urbanisation conséquente - **représente près de 25% des ventes de produits phytosanitaires** pour 20% de la surface de la France métropolitaine, la pression phytosanitaire y est supérieure à celle du reste du pays.

Près de la moitié de l'eau prélevée en France et en Île-de-France nécessite un traitement coûteux qui peut impacter significativement la facture d'eau des consommateurs dans les communes touchées par ces pollutions.

En zone dense urbaine, dont une partie du territoire Phyt'Eaux Cités, **l'emploi massif des produits phytosanitaires dans les espaces publics participe fortement à la contamination de l'eau, jusqu'à 40% !**

Un enjeu environnemental qui reste une priorité pour le gouvernement

Dans un contexte où l'impact des pollutions sur la santé trouve de plus en plus d'échos, la réduction et l'élimination des produits phytosanitaires sur des espaces fréquentés par les concitoyens, et notamment par les enfants, sont un enjeu central pour les collectivités. Ils sont en effet une cause majeure de la pollution des cours d'eau, et la pollution issue des zones urbaines atteint particulièrement la Seine grâce à laquelle les acteurs de l'eau franciliens alimentent près d'un million d'habitants.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics, par différents textes de loi, tentent de protéger la santé des concitoyens. Les initiatives comme le programme Phyt'Eaux Cités s'inscrivent directement dans la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement qui a récemment proposé une nouvelle loi : la loi Labbé.

La loi Labbé, votée en janvier 2014 et visant à interdire les pesticides dans les espaces ouverts au public dès 2020, **est un premier pas vers l'abandon du recours aux pesticides et herbicides mais ne couvre que partiellement le sujet**. L'application de la loi Labbé se cantonne principalement aux espaces verts et forêts (hors voirie urbaine, cimetières, terrains de sport et gestionnaire d'infrastructures de transport).

Tout l'enjeu pour les acteurs de l'eau concernés, comme le SEDIF, est d'œuvrer pour **généraliser les bonnes pratiques et sensibiliser, former et accompagner toutes les communes soucieuses de protéger leur environnement** et leurs habitants, quelle que soit leur taille.

 Périmètre Phyt'EauxCités 1

 Périmètre Phyt'EauxCités 2



LES PARTENAIRES
Phyt'Eaux Cités

LE SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE


SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France gère la production et la distribution d'eau potable pour le compte de 149 communes réparties sur sept départements d'Ile-de-France excepté Paris, à raison de 750 000 mètres cubes d'eau chaque jour. C'est, à ce titre le premier service public d'eau en France, et l'un des tout premiers en Europe.

Sa mission

Le SEDIF assure la quantité, la qualité et la sécurité de l'eau potable distribuée quotidiennement à plus de 4.4 millions d'habitants de la région parisienne. Propriétaire de toutes les installations, il définit le programme d'investissement, la politique d'endettement et fixe le prix de l'eau. Son budget s'élève à 557 millions d'euros. Son président est André Santini, ancien Ministre, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux.

Ses installations

3 usines principales, parmi les plus performantes du monde, assurent l'essentiel de la production d'eau potable :

- l'usine de Choisy-le-Roi, produit 311 000 m³ d'eau par jour pour 1,85 million d'usagers,
- l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand fournit 257 000 m³ d'eau par jour pour 1,65 million d'usagers,
- l'usine de Méry-sur-Oise produit 157 000 m³ d'eau par jour pour 840 000 usagers.

L'eau de surface représente ainsi 95% des ressources du SEDIF, nécessitant des traitements poussés.

En complément de ses usines principales des ressources d'appoint existent : 4 usines à puits traitent de l'eau de nappe (Arvigny, Pantin, Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur-Seine).

44 stations de pompage et 8 400 km de canalisations constituent le réseau de distribution. 68 réservoirs permettent de réguler les pointes de consommation.

Ses engagements

Le SEDIF a obtenu en 2002, la certification environnementale ISO 14001 pour le management environnemental de l'ensemble de ses activités et en 2006, la certification qualité ISO 9001 pour la passation, l'exécution et le paiement de tous ses achats publics. Ces certifications ont été renouvelées respectivement en 2008 et 2009.

Depuis 2002, le SEDIF s'est doté d'un outil de mesure de la satisfaction de ses consommateurs : l'Observatoire de la Qualité du Service public de l'eau est un dispositif d'enquêtes téléphoniques dont les résultats trimestriels orientent les efforts d'amélioration du Syndicat et de son délégataire.

La gestion du service est déléguée à Veolia Eau d'Ile-de-France SNC (VE-IDF-SNC), depuis le 1er janvier 2011. Des indicateurs de performances ont été définis qui s'imposent au délégataire en matière de qualité de service (qualité de l'eau distribuée, entretien du réseau, délais d'intervention, tenue des chantiers...).

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Contexte

Aujourd'hui, l'enjeu majeur pour la protection de la qualité de l'eau est la lutte contre les pollutions diffuses¹, qu'elles soient d'origine agricole ou non agricole. En effet, de nombreux acteurs utilisent des pesticides pour l'entretien des espaces publics (collectivités, golfs, gestionnaires de parcs ou de terrains de sports, etc.) ou des réseaux de transport (SNCF, RATP, aéroports, EDF, etc.). Or, les impacts en termes de pollutions peuvent être importants en raison de l'imperméabilité des surfaces traitées qui entraîne directement les polluants vers les ressources en eau.

Position de l'Agence de l'eau Seine Normandie

En accord avec le SDAGE et le plan Ecophyto 2018, et en vue de l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, à savoir un bon état chimique et écologique des masses d'eau en 2015, l'agence finance la mise en place d'actions auprès de tous les utilisateurs de produits phytosanitaires (collectivités, infrastructures de transports, jardiniers amateurs, golfs, etc.) afin de réduire le recours à ces produits et ainsi diminuer le risque de pollution des ressources en eau.

L'objectif de l'Agence de l'eau Seine - Normandie, en zones non agricoles, est la réduction voire la suppression dès que possible, de l'utilisation des produits phytosanitaires par l'ensemble des acteurs concernés.

Pour les communes et autres collectivités locales, l'enjeu est important car il s'agit des principaux utilisateurs de produits phytosanitaires en zone non agricole, en particulier pour l'entretien des voiries et des espaces publics. En effet, les standards de l'esthétisme en ville se résument souvent au « zéro mauvaise herbe ».

L'objectif affiché de l'Agence de l'eau Seine Normandie est donc de changer la perception des « mauvaises herbes » en zone urbanisée, par les élus mais aussi par les habitants, de les inciter à réduire leurs utilisations de pesticides et à différencier les traitements selon la vulnérabilité du milieu naturel pour arriver à terme à élaborer une démarche d'entretien des espaces publics sans produits chimiques de synthèse.

Modalités d'intervention

Un soutien aux changements de pratiques pérennes et à leur accompagnement

L'AESN incite les collectivités, les infrastructures de transport, les industriels, etc., à réaliser un audit poussé de leurs pratiques de traitements phytosanitaires afin de trouver des voies d'amélioration qui limiteront la pollution des ressources en eau. Pour aller plus loin dans cette démarche, l'Agence de l'eau les accompagne dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces en fonction de la vulnérabilité du milieu naturel en insistant sur l'intérêt environnemental de certaines techniques telles que le désherbage alternatif, la lutte biologique contre les espèces indésirables ou la prophylaxie.

L'Agence de l'eau participe également à la sensibilisation du grand public sur le danger que représentent les pesticides pour l'environnement et la santé en participant à l'élaboration d'outils de communication (exposition, plaquette, guide, etc.) destinés à être diffusés au plus grand nombre.

1. Sur le bassin Seine - Normandie, 39,9 % des captages en eau potable sont considérés comme sensibles aux nitrates et aux pesticides et 38 masses d'eau souterraines sur 60 sont en état médiocre du fait des pesticides uniquement, les herbicides étant les principales molécules incriminées

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE



Les axes prioritaires de la politique régionale :

La politique régionale de l'eau 2013-2018 votée le 29 juin 2012 oriente les interventions de la Région en faveur des priorités qui découlent de la convergence des politiques environnementales sur les ressources naturelles (eau, biodiversité, agri-environnement), des plans relatifs aux déchets, du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), des projets de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) arrêtés respectivement par le Conseil Régional les 28 septembre et 25 octobre 2012.

Cette politique régionale dans le domaine de l'eau s'articule autour des axes de priorités suivants :

- la gestion alternative de l'eau dans la ville,
- la réduction de l'usage des produits phytosanitaires vers le zéro phyto,
- la mise en œuvre de la trame verte et bleue en référence au SRCE
- la gestion publique de l'eau,
- la protection des captages prioritaires pour l'alimentation en Eau Potable

La politique de l'eau : une approche territoriale globale

La Région Île-de-France comprend 8 départements, 1 281 communes, soit 20 % de la population française. Elle est dessinée par les 4 440 km de fleuves et rivières. Dans le domaine de l'eau, la Région consacre de l'ordre de 10 millions d'euros d'aides par an. Cette politique vise à contribuer, en cohérence avec le SDAGE Seine Normandie et dans la perspective des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, au respect des exigences de reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux humides et à permettre un accès équitable et durable à une ressource en eau préservée. Elle privilégie une approche par contrats de bassin en liaison avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les départements de la région. Ainsi les efforts coordonnés de chacun permettent de conjuguer les services liés à la vie et aux activités des franciliens, tout en restaurant la qualité des milieux naturels, supports de biodiversité.

Les priorités de la Région dans le cadre d'un contrat de bassin

Dans une approche territoriale, à travers les contrats de bassin, les priorités de la Région sont :

En Zone urbaine (Cœur d'agglomération et agglomération centrale)

- soutenir la déconcentration de l'épuration,
- privilégier une maîtrise des ruissellements à la source soucieuse d'écologie urbaine,
- réintroduire l'eau dans la ville, soustraire les rivières urbaines aux réseaux d'assainissement,
- supprimer les rejets directs d'eaux non traitées vers le milieu naturel,
- maintenir ou restaurer les conditions d'une continuité écologique au minimum sur une berge.

Dans les autres agglomérations et l'espace rural :

- limiter l'extension des zones de collecte de l'assainissement,
- préserver la ressource en eau, en quantité et qualité,
- maintenir ou reconstituer les éléments fixes du paysage (haies, fossés, mares),
- préserver et renforcer les continuités écologiques en lien avec le S.R.C.E., la restauration des berges, les zones humides,
- restaurer les champs d'expansion des crues.

Pour la Région, le contrat peut être conclu dès lors qu'il a intégré :

- des aménagements en faveur de la biodiversité inféodée aux berges, aux milieux humides,
- la maîtrise de l'usage des phytosanitaires visant le « zéro phyto » au sein des collectivités,
- des mesures de maîtrise des ruissellements urbains à la source et le cas échéant en milieu rural,
- des actions de gestion qualitative et quantitative de l'eau et de mise en conformité des raccordements à l'assainissement sur le patrimoine des collectivités.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Le Conseil départemental de l'Essonne et sa politique de l'eau

Les grandes orientations de la politique départementale en matière d'environnement contribuent à traduire les principes du développement durable que le Conseil général promeut par ses actions et ses politiques sur le territoire essonnien. Cette politique environnementale se décline dans le domaine de l'eau, des déchets, de l'air, du bruit, du cadre de vie, des espaces naturels sensibles.

La Direction de l'environnement du Conseil départemental de l'Essonne est composée de trois services :

- le Service de l'eau,
- le Service du cadre de vie,
- le Conservatoire des espaces naturels sensibles.



La politique départementale de l'eau actuelle 2013-2017 a été développée pour répondre aux enjeux du territoire en matière de :

- sécurisation d'une eau potable de qualité,
- gestion des inondations,
- valorisation de la rivière et des milieux aquatiques,
- amélioration de la gestion des eaux usées,
- gestion des eaux pluviales.

Elle se traduit par des missions d'appui financier aux collectivités maîtres d'ouvrage et par des missions d'assistance technique ou d'animation territoriale pour faire émerger des projets et partager les expériences entre acteurs.

Les aides financières sont mises en œuvre au travers des contrats de bassin, signés avec les autres partenaires financiers et l'ensemble des collectivités compétentes et traduisant des objectifs communs en matière de qualité des ressources en eau et de milieux aquatiques.

Informations et problématiques liées à l'eau sur le territoire départemental sont accessibles sur le site www.essonne.fr.

LE SYNDICAT MIXTE DE L'ORGE AVAL



Situé au nord-est du département de l'Essonne,
le Syndicat Mixte de l'Orge Aval (SIVOA) regroupe
37 communes et 5 communautés d'agglomération.

Ce territoire représente 375 000 habitants répartis sur 280 km².

SYNDICAT DE L'ORGE

94 agents territoriaux travaillent au SIVOA et sont répartis au sein de 3 directions :

- ressources,
- service aux collectivités et assainissement,
- milieux naturels.

Missions du syndicat

Le Syndicat a pour mission d'aménager et entretenir les cours d'eau et milieux naturels de fond de vallée situés sur le bassin de l'« Orge Aval » et ses sous bassins (Sallemouille, Bretonnière, Blutin, Charmoise et Mort-Ru).

Dans ce contexte, il assure :

- le suivi de la qualité de l'Orge et de ses affluents,
- la valorisation écologique de la vallée de l'Orge
- la prévention des inondations,
- la maîtrise de l'assainissement et la gestion des stations d'épuration
- la sensibilisation des habitants de la vallée de l'Orge Aval.

De par ses missions, le Syndicat agit pour le développement durable de la vallée de l'Orge et pour la qualité des cours d'eau du bassin versant. Les contraintes sont nombreuses en milieu urbain : hydrauliques, techniques et sociales. Les enjeux sont de concilier la gestion des milieux naturels et la proximité urbaine.

Depuis le début des années 90, le Syndicat a orienté ses techniques de travaux et d'entretien pour une meilleure prise en compte des écosystèmes. Dans sa volonté d'aller plus loin, il s'est engagé dans des démarches de management permettant d'améliorer ses performances en environnement (validées par la certification ISO 14001) et en sécurité (validées par la certification OHSAS 18001).



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE



Le SIAHVVY regroupe 34 communes de la Vallée de l'Yvette, couvre deux départements et une population d'environ 260 000 habitants. Ses 28 agents assurent la gestion des réseaux d'assainissement et des aménagements hydrauliques de la rivière et de ses affluents, soit 100 km de cours d'eau.

Les actions du SIAHVVY :

Lutte contre les pollutions :

Cette compétence concerne tous les volets de l'assainissement à savoir la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées ainsi que, pour les zones non desservies par un assainissement collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Protection de l'environnement :

En application de la directive cadre européenne sur les milieux aquatiques, la rivière doit être considérée dans l'ensemble de son biotope. La biodiversité de la faune et de la flore au niveau de l'hydromorphologie de la rivière Yvette et ses affluents est à prendre en compte. Pour cela, la renaturation des berges de l'Yvette, l'effacement des ouvrages hydrauliques, et le retour des espèces piscicoles doivent être réalisés. C'est afin d'être en adéquation avec cette politique que le SIAHVVY a choisi de s'engager dans l'action Phyt'Eaux Cités dès 2006,

Prévention des inondations :

La prévention des inondations est un enjeu majeur pour le SIAHVVY. Dans cette perspective, le Syndicat dispose aujourd'hui d'une capacité de rétention des eaux de près de 2 000 000 m³ répartis sur 12 bassins principaux (7 sur l'Yvette et 5 sur ses affluents) dont l'objectif est de limiter les effets d'une crue de période de retour 20 ans. De plus, le Syndicat est équipé d'un système de télésurveillance et de télégestion lui permettant de connaître et de gérer à distance en temps réel l'évolution de la montée des eaux,

Sensibilisation et information :

Le SIAHVVY se doit de sensibiliser les jeunes à l'environnement. Pour cela, des classes d'eau sont organisées chaque année dans le but de susciter, chez les élèves, une prise de conscience de l'impact de nos actions sur l'environnement et les inciter à adopter des comportements éco-responsables. Par ailleurs, le magazine « Notre Vallée » est régulièrement adressé à tous les habitants de notre territoire dans l'objectif de les informer sur les projets et réalisations du syndicat.



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE D'ANGERVILLIERS



Le SIAEP de la région d'Angervilliers est constitué de 10 communes à l'ouest du département de l'Essonne. Le syndicat alimente en eau potable, environ 5700 abonnés, pour une population d'un peu moins de 20 000 habitants.

L'alimentation en eau du SIAEP de la région d'Angervilliers, est pour l'heure assuré par le forage de Saint Cyr Sous Dourdan (25/30%) et par l'interconnexion avec le SIER du Hurepoix placé à l'est de notre territoire, pour son complément.

Deux sites supplémentaires seront opérationnels début de l'année 2012, sur la commune de Saint Maurice Montcouronne. Une station de traitement des pesticides est en cours de construction. Le syndicat retrouvera alors son autonomie de ressources.

Le syndicat a réalisé sur son territoire une étude de Bassin d'alimentation de captage, récemment complétée d'un Diagnostic des Pressions Agricoles.

Le SIAEP de la région d'Angervilliers entame actuellement des actions avec des partenaires divers, afin d'être aidé à mettre en place des animations conduisant à l'amélioration de la ressource.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE SUPÉRIEURE DE L'ORGE



Le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) résulte de la fusion au 1er janvier 2013 des syndicats de la Rémarde aval (SIRA), du Val Saint-Cyr (SIAVC) et de la Vallée Supérieure de l'Orge (SIVSO).

Le SIBSO regroupe 23 collectivités sur les départements de l'Essonne et des Yvelines : 21 communes et deux communautés de communes, soit une population totale d'environ 64 830 habitants.

L'équipe, composée de 15 agents, assure la gestion de l'Orge amont (jusqu'à Arpajon), de la Rémarde aval et de la Renarde, la gestion des réseaux d'assainissement ainsi que l'épuration des eaux usées.

Missions du syndicat

1. Protection et entretien du milieu naturel

Sur les 130 km de cours d'eau, le SIBSO a pour objectifs et missions de :

- restaurer la continuité écologique
- protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et les zones humides

- suivre la qualité des eaux et participer à la lutte contre les pollutions
- procéder aux travaux d'entretien de la végétation et du lit des cours d'eau
- gérer les cours d'eau et les ouvrages hydrauliques afin notamment de réduire le risque inondation
- assister les communes et les groupements de communes, notamment dans la gestion des eaux de ruissellement, l'étude des documents d'urbanisme, l'aménagement des berges
- informer et sensibiliser le public

2. Collecte et transport des eaux usées

Le SIBSO assure l'exploitation (entretien et réhabilitation) d'environ 230 km de réseaux d'eaux usées et de 34 postes de refoulement.

3. Epuration des eaux usées

Le SIBSO assure l'exploitation de 6 stations d'épuration, dont celle du Moulin Neuf à Ollainville de 60 000 EH.

EAU DE PARIS



Eau de Paris est la régie de la Ville de Paris chargée de produire, de transporter et de distribuer les 550 000 m³ d'eau consommée chaque jour à Paris. Elle est responsable de la qualité de l'eau et de la pression au robinet du consommateur.

Ses missions

Eau de Paris a pour objet de gérer le service public industriel et commercial de l'eau à Paris, en assurant :

- la protection à long terme des masses d'eau souterraine et superficielle disponibles, leur préservation et leur restauration,
- la production de l'eau potable : prélèvement dans les ressources superficielles ou souterraines, traitement adapté aux objectifs de qualité à atteindre,
- le transport de l'eau potable jusqu'aux réservoirs de stockage par un réseau d'aqueducs et de conduites,
- la distribution de l'eau potable aux abonnés et usagers et l'exploitation du réseau de distribution et de ses équipements annexes,
- la surveillance de la qualité de l'eau depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur et les traitements complémentaires nécessaires au maintien de la qualité, ce qui fait de l'eau l'aliment le plus contrôlé de toute notre alimentation,
- la gestion des abonnés et l'information des usagers du service de l'eau,
- l'expertise et la recherche en matière d'eau,
- la sécurité de l'approvisionnement en eau et le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires.

Diversité des origines de la ressource et multiplicité des sites de production d'eau potable

L'eau de surface est prélevée en amont de Paris dans la Seine (usine d'Orly) et dans la Marne (usine de Joinville) ; chaque usine ayant une capacité nominale de 300 000 m³ par jour.

94 points de prélèvement situés dans les régions de Fontainebleau, Sens et Provins au sud de la région parisienne, et de Dreux à l'ouest, collectent les eaux souterraines et fournissent la moitié de l'approvisionnement de la capitale. Les eaux souterraines sont acheminées majoritairement de manière gravitaire jusqu'à Paris, au moyen d'un réseau de 600 km d'aqueducs principalement à plan d'eau libre. Une partie de ces eaux est traitée par les usines de Longueville et de Sorques, afin notamment d'éliminer les pesticides.

Complexité du réseau d'eau potable

L'eau potable produite par Eau de Paris est acheminée depuis les lieux de prélèvement jusqu'à 5 grands réservoirs situés aux portes de Paris. Ces réservoirs ont une capacité maximale de stockage de 1,1 million de m³. Le réseau de distribution à l'aval des réservoirs est constitué de 1 800 km de conduites d'eau potable circulant dans les sous-sols parisiens. Le réseau de distribution comporte 4 niveaux d'élévation différents qui couvrent l'ensemble des quartiers de Paris, depuis les points bas sur les berges de la Seine jusqu'aux points hauts des buttes de Montmartre et de Belleville.

Ses engagements

Eau de Paris s'engage à garantir aux Parisiens, en toutes circonstances, une eau de qualité au meilleur coût.

Sa politique repose ainsi sur les principes suivants :

- garantir un approvisionnement en eau de qualité en toutes circonstances, tout en développant une vision prospective du système d'alimentation en eau ;
- placer l'utilisateur au cœur du service de l'eau et garantir l'accès à l'eau ;
- assurer une gestion rigoureuse et transparente ;
- maintenir un haut niveau d'entretien et de valorisation du patrimoine et assurer la performance du réseau et des installations ;
- conforter la responsabilité sociale de l'entreprise, en offrant un modèle d'entreprise socialement avancée et en prévenant les risques d'accidents et presque accidents ;
- veiller à réduire les impacts directs et indirects de nos activités sur l'environnement, et prévenir les risques de pollution ;
- nous conformer aux exigences réglementaires et autres exigences applicables à notre activité.

Ces engagements et leurs déclinaisons font partie intégrante de la déclaration politique Qualité, Sécurité, Environnement. Pour l'ensemble de ses activités, Eau de Paris a obtenu une triple certification Qualité, Sécurité, Environnement de l'AFNOR Certification.

SUEZ ENVIRONNEMENT ET SA FILIALE EAU DU SUD PARISIEN



Un partenaire privilégié des collectivités et un acteur engagé pour les ressources en eau :

Depuis plus de 100 ans, Suez Environnement et sa filiale Eau du Sud Parisien sont des acteurs importants du cycle de l'eau dans le Sud de l'Île-de-France, et des partenaires éprouvés des collectivités locales, des industriels et des particuliers dans le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne et une partie des Yvelines. Véritables entreprises locales de services, elles apportent chaque jour des solutions « sur-mesure » en s'appuyant sur une organisation de proximité, la réactivité et la disponibilité des agents ainsi que des moyens adaptés leur permettant d'assurer un service continu, quels que soient les aléas :

- 320 collectivités partenaires
- 1 260 000 habitants desservis en eau potable et 1 302 000 habitants bénéficiant des services de l'assainissement
- 6 agences de proximité et plus de 700 collaborateurs.

Protection durable de la ressource :

Eau du Sud Parisien et toutes les entités de SUEZ environnement partagent la même mission : « sécuriser ensemble les ressources essentielles à notre avenir ».

Tout en veillant à la diversification de ses ressources, SUEZ environnement et Eau du Sud Parisien ont fait le choix de privilégier la Seine, ressource abondante, durable et renouvelable et de s'engager, en plus de son partenariat avec Phyt'Eaux Cités, dans plusieurs projets innovants visant la protection des ressources en eau, souterraines ou de surface et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Seine.

La Seine en Partage :

Dans le sud de l'Île de France, SUEZ environnement est partenaire de l'association Seine en Partage qui fédère les communes traversées par la Seine, les encourage à préserver ce fleuve et à valoriser ses usages.

Saint Germain les Arpajon :

Afin de reconquérir la qualité de l'Orge et de ses affluents, Suez environnement a réalisé les travaux de création d'un système de dépollution naturelle des eaux pluviales avant leur rejet en rivière à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Le suivi radiologique de la Seine :

Depuis 2007, Eau du Sud Parisien copilote avec les autres producteurs d'eau d'Île de France un suivi radiologique de la Seine (comportant la mutualisation des résultats du contrôle sanitaire des producteurs d'eau et la mise en place d'un suivi mensuel mutualisé) ainsi que des études spécifiques pour mieux comprendre la radioactivité du fleuve (ses origines, les modalités de traitement ...).

La protection des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres :

Suite à une étude d'Aire d'Alimentation de Captages menée conjointement avec le SEDIF et Veolia Eau pour des captages dans la nappe du Champigny, Grenelle ou prioritaires au titre du SDAGE, Eau du Sud Parisien et les autres producteurs d'eau mettent en œuvre depuis 2014 un plan d'actions ambitieux pour protéger ces captages contre les pollutions diffuses. Ce projet mobilise tous les acteurs du territoire (administrations, agriculteurs, industriels, collectivités et particuliers), bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et d'une gouvernance publique-privée des plus innovantes.

VEOLIA EAU RÉGION ILE-DE-FRANCE



Spécialiste de la gestion déléguée des services d'eau pour le compte des collectivités locales ou d'entreprises industrielles, Veolia Eau est aussi l'un des premiers concepteurs et fournisseurs mondiaux d'installations et d'équipements de traitement de l'eau. Ces activités, qui représentent le cœur de métier du Groupe depuis 150 ans, couvrent le cycle complet de l'eau.

Pour répondre aux exigences croissantes de ses partenaires et des consommateurs, Veolia Eau s'est dotée en Ile-de-France d'une organisation fondée sur la réactivité de ses équipes et la traçabilité de ses actions. La compétence et l'expérience de ses salariés, ajoutées à un effort constant pour rester à la pointe, grâce notamment à la formation continue, sont les meilleures garanties de cette réussite.

Ses missions mobilisent de nombreux métiers : ingénieurs, chimistes, techniciens, électromécaniciens, hydrauliciens, inspecteurs, chargés de clientèle, etc. L'ensemble de ces collaborateurs assure 24 heures sur 24 la continuité et la qualité du service public de l'eau.

Chiffres clés :

- 4 600 salariés
- 1,3 million d'abonnés en eau potable
- 18 620 km de conduites de distribution d'eau
- 6 800 km de conduites de collecte des eaux usées
- 367 millions de m³ d'eau potable distribués par an

Les spécificités de Veolia Eau en région Ile-de-France

L'un des contrats les plus importants du Groupe est le contrat de gestion déléguée qui lie Veolia Eau et le SEDIF via la société dédiée Veolia Eau d'Ile-de-France pour la production et la distribution d'eau potable auprès de 149 communes.

Le Groupe est aussi chargé de la gestion de plus de 500 contrats de délégation de service public pour la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Veolia Eau est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et sur la totalité de son périmètre géographique en Ile-de-France. Elle est également certifiée ISO 14001 et HACCP. Veolia Eau d'Ile-de-France est, par ailleurs, certifiée ISO 22 000 et NF Service Relation Client.

Protection de la ressource en eau

Afin de garantir la pérennité de l'alimentation en eau potable à des coûts maîtrisés, Veolia Eau s'investit pour protéger la ressource vis-à-vis des sources potentielles de pollutions diffuses (nitrates, pesticides).

C'est notamment le cas au niveau de la « Fosse de Melun » où, en tant que propriétaire d'un captage d'eau souterraine classé prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement, Veolia Eau s'est associé au SEDIF et Lyonnaise des Eaux - Eau du Sud Parisien, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour :

- réaliser une étude d'aire d'alimentation des captages prioritaires, afin de mieux comprendre les modalités de transfert des polluants depuis la surface du sol jusqu'à la nappe du Champigny,
- établir un diagnostic territorial des pressions exercées sur cette aire d'alimentation,
- définir une zone prioritaire d'action contribuant à 90 % de l'alimentation des captages,
- établir un plan d'action sur cette zone prioritaire destiné à sensibiliser et accompagner les acteurs locaux pour l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'eau.

Le plan d'action s'articule autour de 4 grands volets (agricole, industriel, urbain et suivi de la qualité de l'eau) en association avec des experts locaux pour animer et coordonner son déploiement (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Association AQUI'Brie).

L'objectif recherché est bien de reconquérir la qualité de la nappe mais également de prévenir l'apparition de nouvelles molécules aux captages pour ne pas être contraint de renforcer le traitement de l'eau avant distribution.

Pour mener à bien ce projet, les 3 producteurs d'eau concernés ont signé le 12 décembre 2013 avec l'Agence de l'Eau un contrat de captage sur la période 2014-2018 qui marque leur engagement technique et financier dans cette démarche.



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Contact presse SEDIF :
Benjamin VACARIE - 01 53 45 42 13

Contacts presse Agence RPCA :
Francis FIEVET-MAILHEBIU - f.fievet-mailhebiau@rpca.fr
Cathy BUBBE - c.bubbe@rpca.fr
Tel : 01 42 30 81 00